NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016
ET
DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation et présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2016 et des budgets primitifs 2017 du budget principal de la Communauté de Communes et des budgets annexes.

Elle est disponible sur le site internet de la collectivité www.comcomabc.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année civile.
Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année civile.

Les comptes administratifs 2016 et les budgets primitifs 2017 ont été approuvés le 05/04/2017 par le Conseil communautaire. Ils peuvent être consultés sur demande au service administratif de la CDC aux heures d'ouverture des bureaux.

***

La Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher, créée par arrêté préfectoral du 21/12/2010, est peuplée de 8 553 habitants (recensement INSEE) répartis sur 19 communes représentant une superficie totale d'environ 400 km². C'est donc un territoire rural (densité 21 habitants/km² environ) où 853 résidences secondaires sont comptabilisées.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

BUDGET GENERAL

FONCTIONNEMENT :

1. dépenses 2 691 830.58€
2. recettes 3 341 924.41€

Soit un excédent de 650 093.83 € à reprendre en recettes de fonctionnement en 2017

INVESTISSEMENT :

1. dépenses 596 247.81 €
2. recettes 932 112.05 €

Soit un excédent de 335 864.24 € à reporter en 2017

La section de fonctionnement

1) Les principales recettes

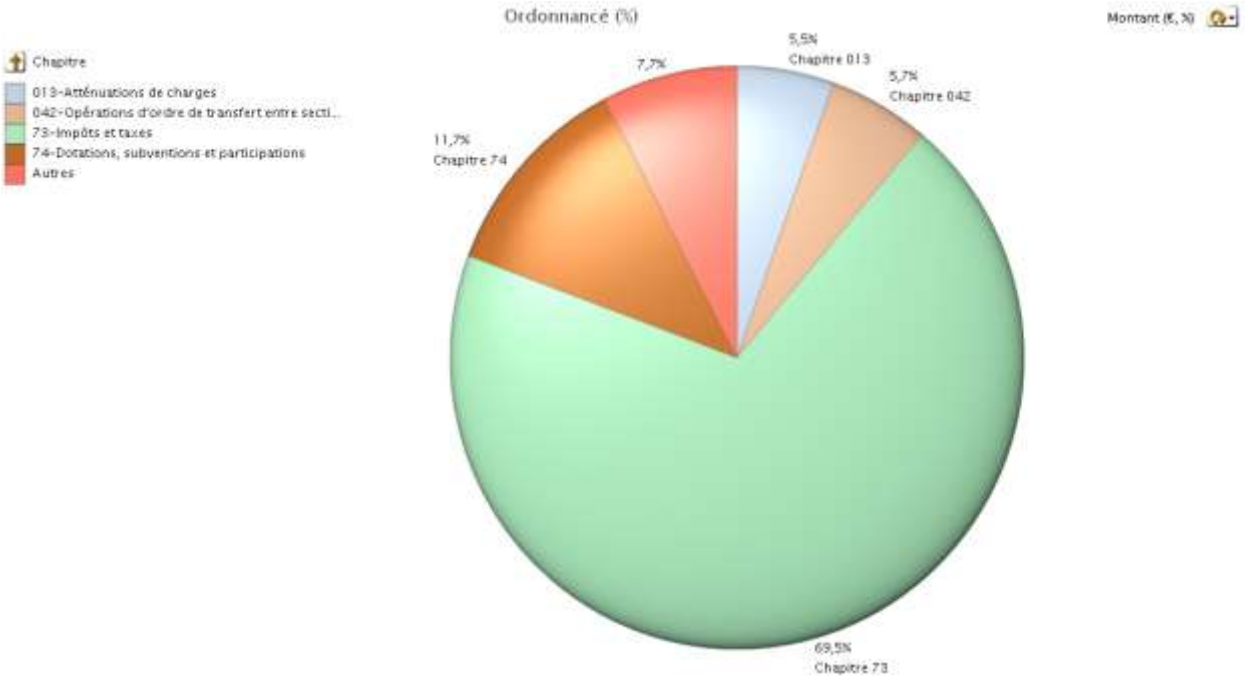

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 0.85 %

Atténuation de charges	149 107.61 €	➢ remboursement sur salaire des agents en congé de maladie /accident de travail ➢ quote-part des salaires des agents affectés aux budgets annexes
Produit de services domaine et ventes diverses	116 533.58 €	➢ facturation liées à l'enfance jeunesse ➢ prestations de service réalisées auprès d'organismes ou collectivités
Impôts et taxes	1 894 666.14 €	➢ taxes locales ➢ FPIC ➢ Prélèvement sur les jeux (courses hippiques à Lignières) ➢ FNGIR
Dotations, subventions et participations	317 494.84 €	➢ DGF ➢ Compensations ➢ Dotation globale de décentralisation ➢ Aides CAF pour le service enfance jeunesse
Autres produits de gestion courante	63 620.67 €	➢ Revenus des immeubles (locations au gîte Colbert et aérodrome)
Produits exceptionnels	28 394.88 €	➢ Cessions ➢ Divers

- les impôts et taxes progressent globalement de 0.35 % par rapport à 2015 mais les recettes des 4 taxes locales baissent de 21 276 € (-1.26 %)

- les dotations baissent globalement de 16.11% notamment la DGF (dotation globale de fonctionnement) de 64 636 € (-22.68%).

- **<u>Fiscalité :</u>**
  Malgré la baisse significative de la DGF (-103 384 € de cumul depuis 2013), la volonté des élus a été de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ainsi, depuis 2011, les taux sont les suivants :

Taxe d'habitation	10.38 %
Taxe sur le foncier bâti	8.21 %
Taxe sur le foncier non bâti	17.82 %
Cotisation foncière Entreprises	9.03 %

2) Les principales dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 0.11 % :

Charges à caractère général	416 800.53 €
Charges de personnel et assimilés	1 540 723.28 €
Atténuation de produits	20 053.00 €
Autres charges de gestion courante	178 267.09 €
Charges financières	21 554.21 €
Charges exceptionnelles	7 312.74 €

- Les charges à caractère général diminuent fortement 44 747 € (-9.69%).
  - Cela s'explique en partie par l'absence d'entretien de voirie par un prestataire en 2016.
  - Diminution des combustibles/carburants -2589.32 €, des fournitures d'entretien - 2 604 €, de l'achat des fournitures de petits équipements - 2052 €, des locations mobilières -5 618 € et des contrats de maintenance
  - En revanche, au vu de la vétusté du matériel, hausse de l'entretien des matériels roulants réalisé par des prestataires + 27 510 €

- Les charges de personnel diminuent de 0.28% : moins d'agents mis à disposition, moins de rémunération de personnel titulaire en raison de plusieurs versements à demi-traitement. En revanche, celle du personnel non titulaire et des emplois d'insertion progressent.

  - Le contrat d'assurance statutaire a également subi une revalorisation importante depuis 2 ans (+ 12 763.02 € entre 2014 et 2015 et + 1166.18 € entre 2015 et 2016), en raison de plusieurs arrêts sur de longues périodes

- Le soutien aux actions culturelles (autres charges de gestion courante) représente 42 000 €, dont 25 000 € pour « les Bains Douches » de Lignières, place forte de la culture locale.

La répartition des charges de fonctionnement de la Communauté de communes est la suivante :

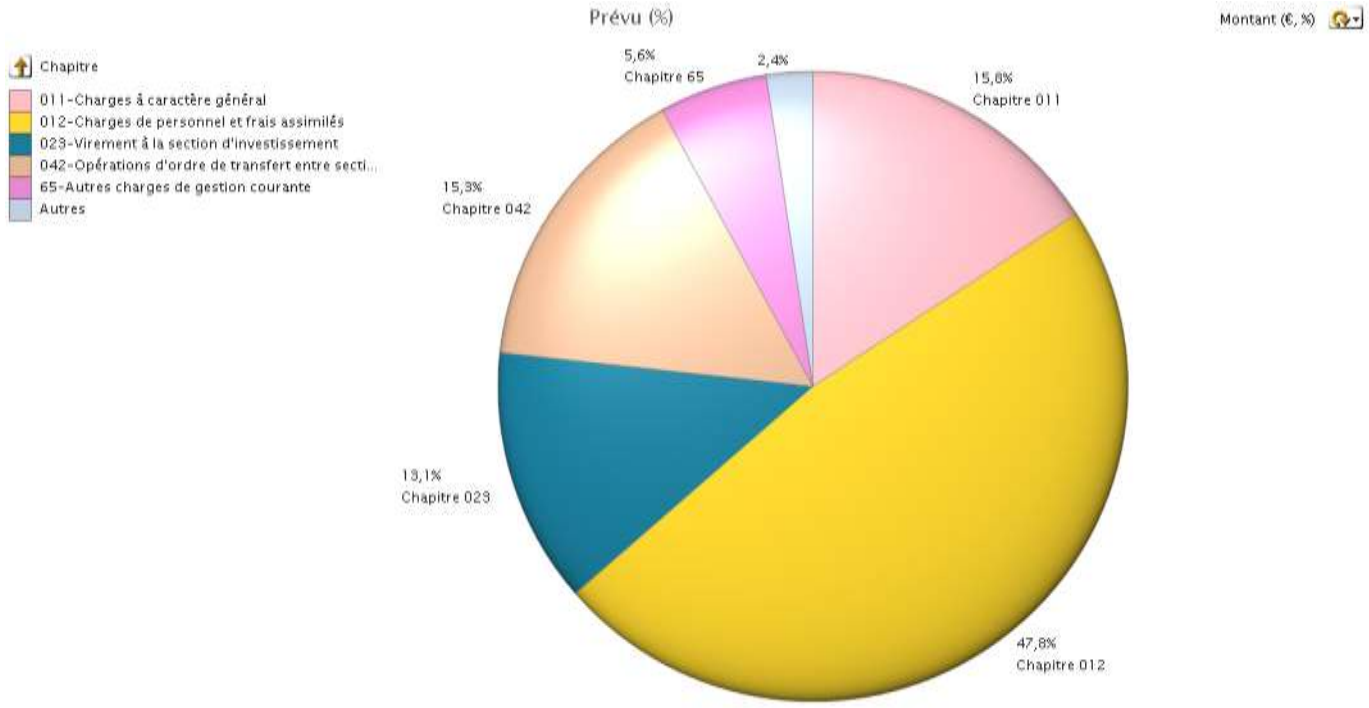

- **Personnel :**

Les charges de personnel représentent une part importante du budget, les compétences de la Communauté de Communes nécessitant beaucoup de main d'œuvre (entretien des espaces verts, service enfance jeunesse, voirie).
La collectivité compte 35 agents titulaires ou stagiaires et 14 agents non titulaires au 31/12/2016, correspondant à 44.25 ETP (équivalent temps-plein). Ils dépendent des filières technique (33), animation (11) et administrative (5).
Ils sont répartis au sein des services :

- Espaces verts,
- voirie/assainissement,
- enfance jeunesse,
- gîte/tourisme,
- administratif

Chaque année, la section de fonctionnement doit dégager un excédent permettant de financer les investissements structurels de la communauté de communes.

La section d'investissement

1. Les principales recettes

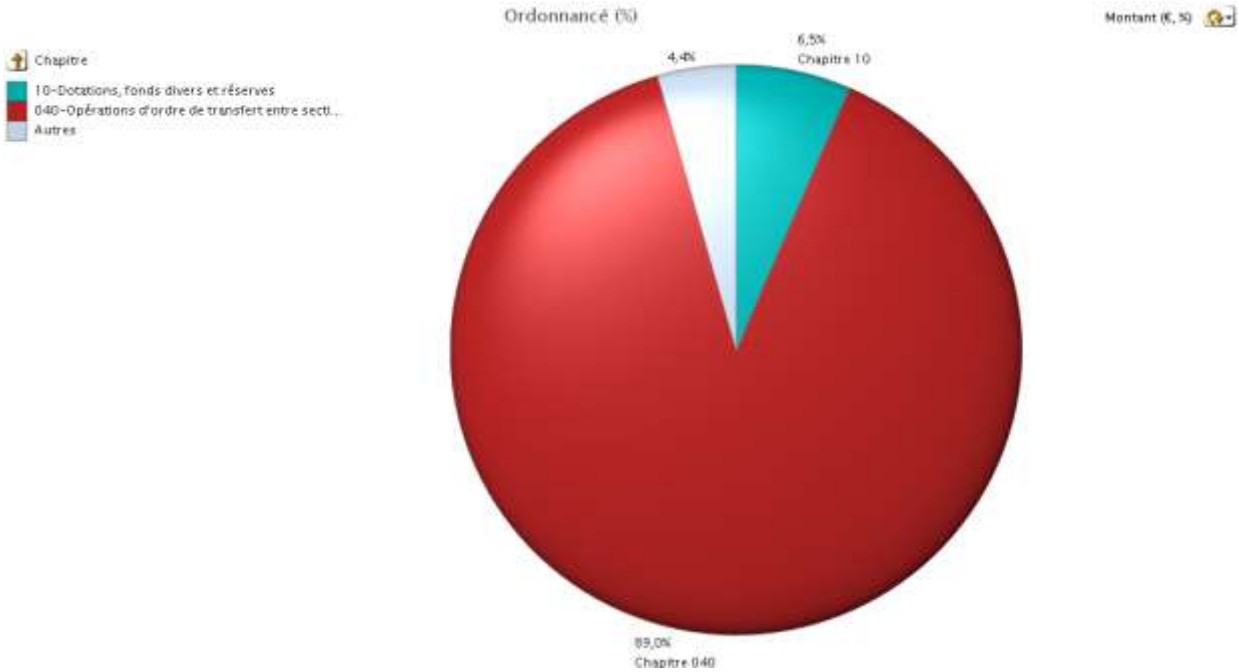

Les amortissements des biens constituent la principale recette de la section.

- Autres recettes d'investissement :
  - aide du FIPHP,
  - acompte de subvention du conseil départemental pour le Pont de Saint Baudel,
  - acompte de subvention de l'Etat pour l'élaboration du PLUI,
  - subvention de la CAF pour aménagement local ALSH et acquisition d'un logiciel

2. Les principales dépenses

Les dépenses d'investissement se répartissent de la façon suivante :

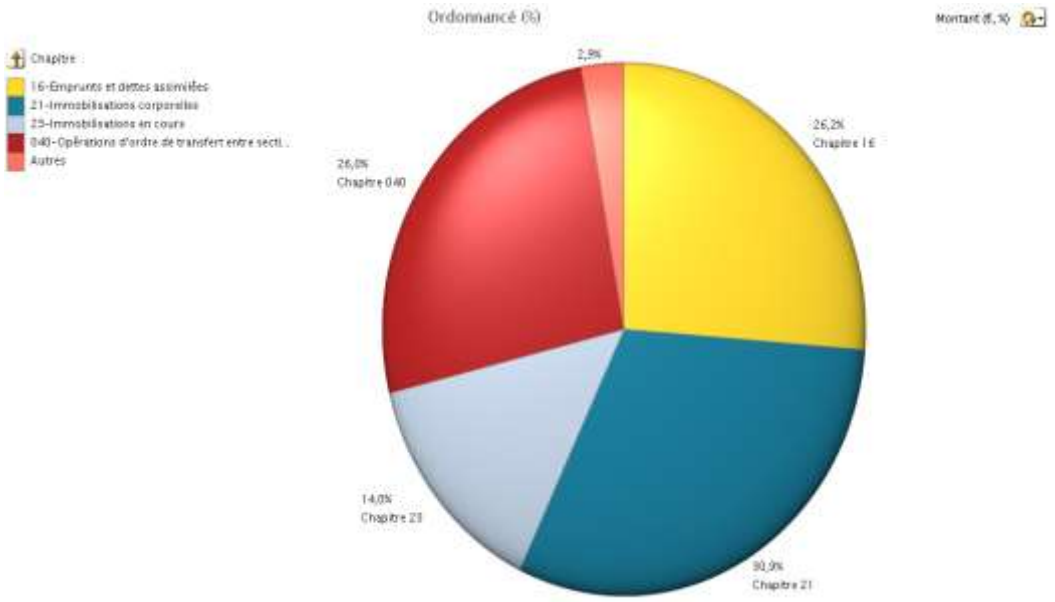

- <u>Dépenses d'investissement</u> :
  - Autres : étude de faisabilité pour l'espace Colbert,
  - Autres : fonds de concours pour ALSH Venesmes (7431.29€) et cabinet médical Châteauneuf (7666.32€),
  - Chapitre 21 : acquisitions de matériels/immobilisations : bungalow pour les services techniques, extincteurs, tracteur et débroussailleuses, fourgon, voiture, épareuse, panneaux, chauffage pour atelier, PC, imprimantes, téléphones, copieur, matériel ergonomique, mobilier, jeux pour le service enfance jeunesse (184 087.12 €)
  - Chapitre 23 : Travaux : portes coulissantes pour le hangar de l'aérodrome, toiture des dépendances du siège social, reconstruction d'un pont à Saint Baudel (83 693.52 €)
  - Chapitre 16 : capital des emprunts (3 emprunts sont échus en 2016)

<u>Les données synthétiques</u>

La situation financière de la collectivité reste sensiblement identique à celle de 2015 : elle dégage un excédent d'investissement moindre (335 864.24 € soit -26 748.30 € par rapport à 2015) mais un excédent de fonctionnement supérieur (650 093.83 € soit +33 049.81 €). L'excédent de fonctionnement est le plus important depuis 2011. Ce résultat nous permet de voir l'ensemble des indicateurs de gestion s'améliorer.

La Communauté de communes Arnon Boischaut Cher, issue de la fusion au 1er janvier 2011 entre la CC des Portes du Boischaut et la CC des Rives du Cher et de l'Arnon, à laquelle ont été intégrées 3 nouvelles communes au 1er janvier 2013, a toujours souhaité :

- maintenir les taux d'imposition malgré la baisse importante des dotations
- maîtriser les dépenses de fonctionnement, malgré des compétences nécessitant beaucoup de personnel donc des charges quasi-incompressibles,
- épurer les emprunts (17 en 2011, 14 en 2016, 11 en 2017, dont 2 nouveaux contractés en 2013 et 2014)

La capacité d'autofinancement s'améliore et la Communauté de communes réalise régulièrement des investissements depuis 2011. Un programme d'investissement d'envergure est prévu à partir de 2017.

L'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement représente 31.97 % et l'encours de la dette est de 96.05 €/habitant.

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ORDURES MENAGERES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		4 543.81				4 543.81
Opération de l'exercice	937 211.03	936 769.89			937 211.03	936 769.89
TOTAUX	**937 211.03**	**941 313.70**			**937 211.03**	**941 313.70**
Résultat de clôture		4 102.67				4 102.67
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		**4 102.67**				**4 102.67**
RESULTATS DEFINITFS		**4 102.67**				**4 102.67**

BUDGET ASSAINISSEMENT EN REGIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			191 082.62		191 082.62	
Opération de l'exercice	185 956.04	204 241.31	116 156.26	387 103.69	302 112.30	591 345.00
TOTAUX	**185 956.04**	**204 241.31**	**307 238.88**	**387 103.69**	**493 194.92**	**591 345.00**
Résultat de clôture		18 285.27		79 864.81		98 150.08
Restes à réaliser			12 111.00		12 111.00	
TOTAUX CUMULES		**18 285.27**	**12 111.00**	**79 864.81**	**12 111.00**	**98 150.08**
RESULTATS DEFINITFS		**18 285.27**		**67 753.81**		**86 039.08**

BUDGET ASSAINISSEMENT EN DELEGASTION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				206 645.80		206 645.80
Opération de l'exercice	176 568.36	216 790.07	144 396.64	430 072.09	320 965.00	646 862.16
TOTAUX	**176 568.36**	**216 790.07**	**144 396.64**	**636 717.89**	**320 965.00**	**853 507.96**
Résultat de clôture		40 221.71		492 321.25		532 542.96
Restes à réaliser			1 719 231.01	416 982.70	1 719 231.01	416 982.70
TOTAUX CUMULES		**40 221.71**	**1 719 231.01**	**909 303.95**	**1 719 231.01**	**949 525.66**
RESULTATS DEFINITFS		**40 221.71**	**809 927.06**		**769 705.35**	

BUDGETS PRIMITIFS 2016

Les dispositions de la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe et de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite MAPTAM ont amené le conseil communautaire à redéfinir les compétences obligatoires et optionnelles de la Collectivité dans le cadre de ses statuts, et déterminer l'intérêt communautaire.
Des services communs seront mutualisés à compter de 2017 (entretien des espaces verts, entretien des chemins ruraux, fleurissement, installation et entretien des illuminations de Noël).

Le transfert des compétences liées au tourisme (2017) et à la GEMAPI (2018), à l'élaboration du PLUi (2016), du SCoT (schéma de cohérence territoriale), vont générer des investissements ou des dépenses de fonctionnement supplémentaires importants dans les années à venir.

La volonté des élus est d'assurer des services publics et un cadre de vie de qualité, tout en s'attachant à trouver un équilibre cohérent entre la bonne gestion des deniers publics via les investissements, l'adaptation aux évolutions juridiques, technologiques, et le développement de l'attractivité du territoire au niveau culturel et touristique.

Le budget 2017 a été adopté en tenant compte d'une baisse de 20 % de la DGF (dotation globale de fonctionnement), principale ressource fiscale de la collectivité, et en votant des taux d'imposition identiques à 2016, malgré le souhait initial de la commission des finances d'augmenter de 1.79 point la taxe sur le foncier bâti.

Taxe d'habitation	10.38 %
Taxe sur le foncier bâti	8.21 %
Taxe sur le foncier non bâti	17.82 %
Cotisation foncière Entreprises	9.03 %

BUDGET GENERAL

Il s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3 314 901.83 €	**3 314 901.83 €**	**4 184 702.19 €**	**4 184 702.19 €**

Le transfert de la compétence « tourisme » à la Communauté de Communes au 01/01/2017 a nécessité l'inscription d'une participation aux frais de fonctionnement de l'office de Tourisme de Lignières de 53 963 € (dépenses).
La taxe de séjour récoltée sur l'ensemble du territoire est estimée à 8 500 € (recettes).

La section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :

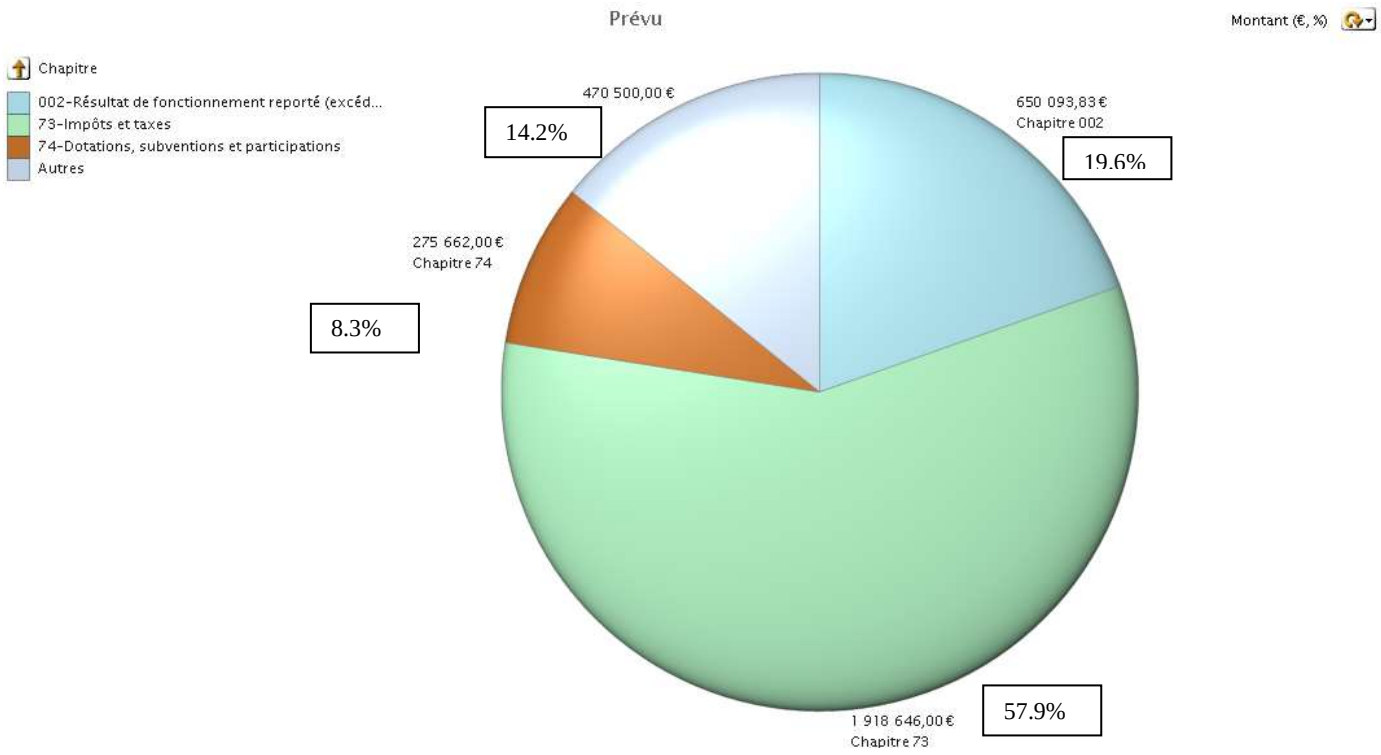

Dépenses de fonctionnement :

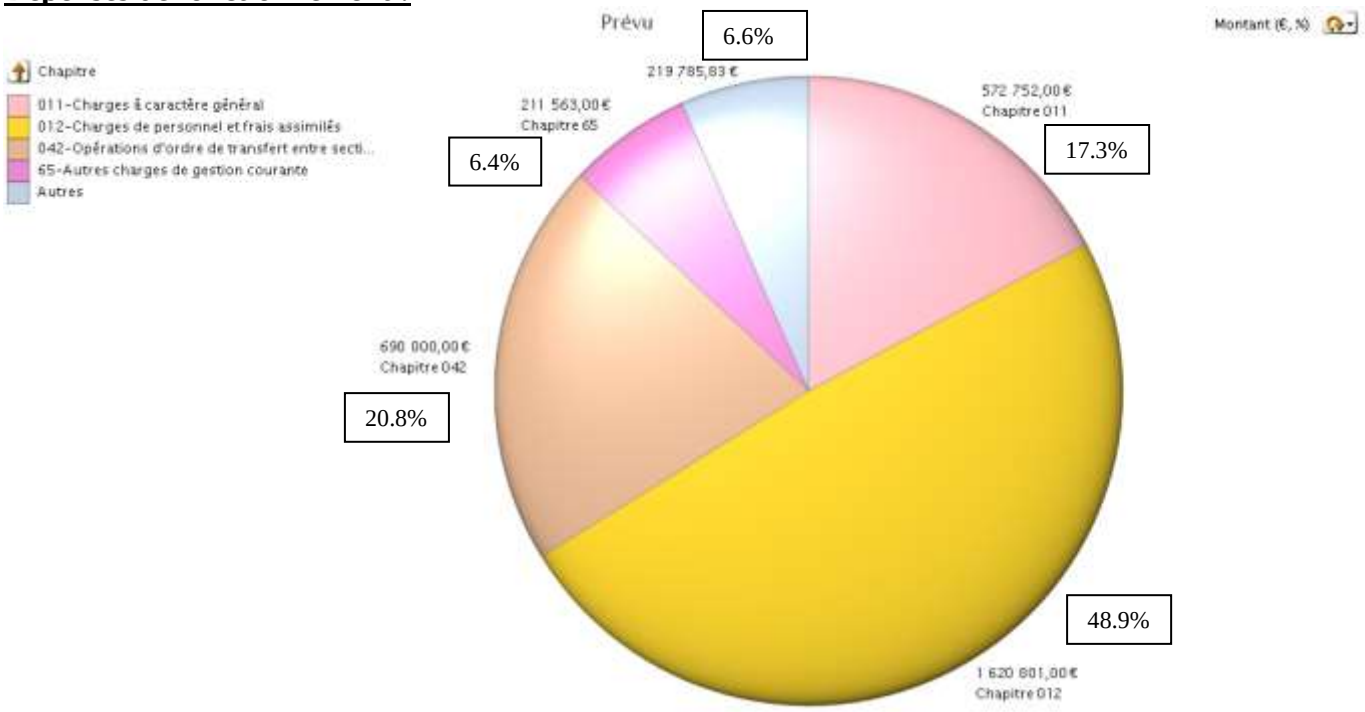

La section d'investissement

Recettes d'investissement :

PRINCIPALES RECETTES

Chapitre 10 : FCTVA (600 000 €)

Chapitre 13 : Subvention pour le PLUI (3 090.50 €), subvention du département pour la voirie (prévisionnel 285 000 €) et solde subvention pont Saint Baudel (6840 €), participations des communes pour la voirie (150 000 €)

Chapitre 16 : emprunt (prévisionnel 1 922 000 € dont 1 400 000 € installation fibre optique, 400 000 € réhabilitation Colbert, 50 000 € extension d'un hangar, 72 000 € réseau d'eau pluviale RD Levet)

Autres : cessions de matériels (45 500 €)

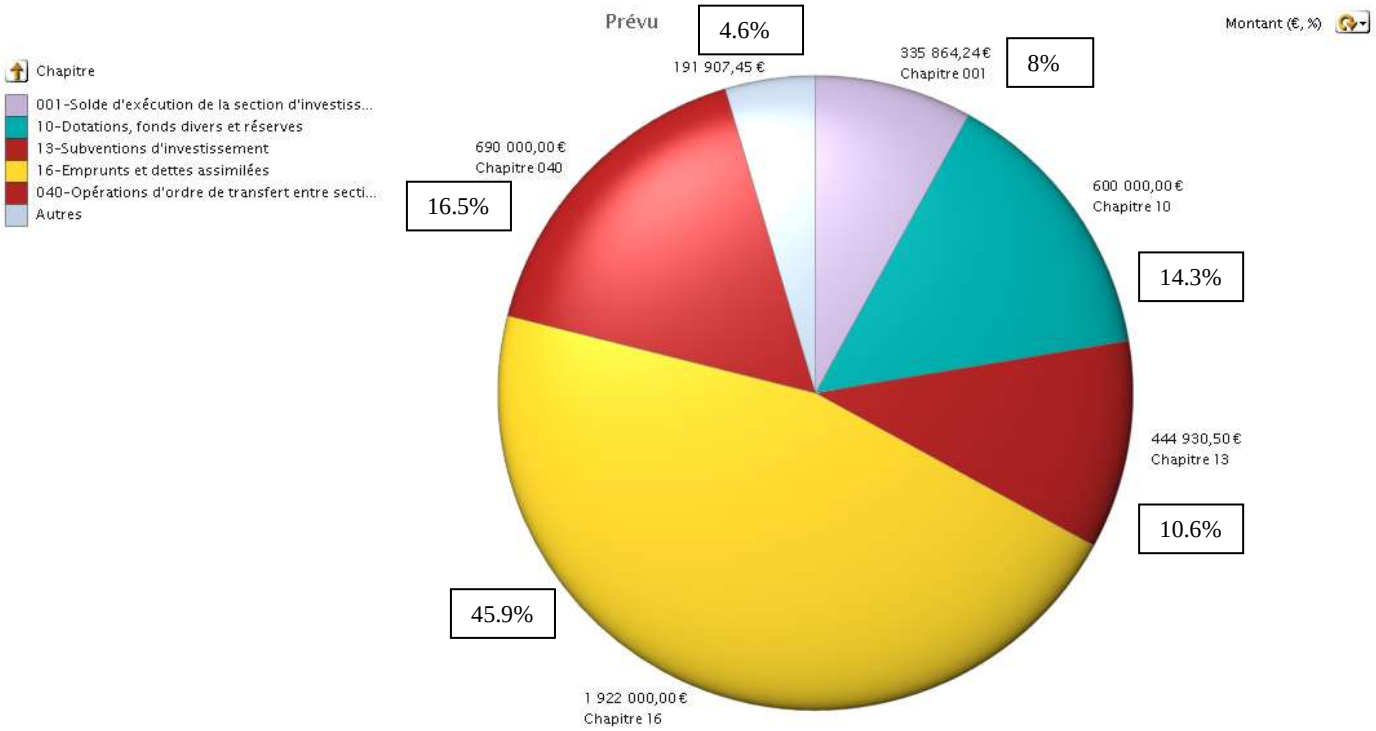

<u>Dépenses d'investissement</u> :

<u>PRINCIPALES DEPENSES</u>

<u>Chapitre 21 :</u> matériel (restes à réaliser 77 487 €), matériel roulant (174 000 € enveloppe), autres matériels ou équipements (92 000 €), acquisitions diverses (bâtiment Colbert 57 000 €, terrains, autres bâtiments 67 000 €)

<u>Chapitre 23 :</u> programme de voirie (1 380 000 €), installation fibre optique (1 400 000 €), Bâtiment Colbert (travaux 400 000 €), travaux en régie (15 000 €), divers voirie (82 000 €)

<u>Autres :</u> études PLUI (142 849 €), dépenses imprévues (20 000 €)

1 emprunt lié à des travaux de voirie échu en 2017

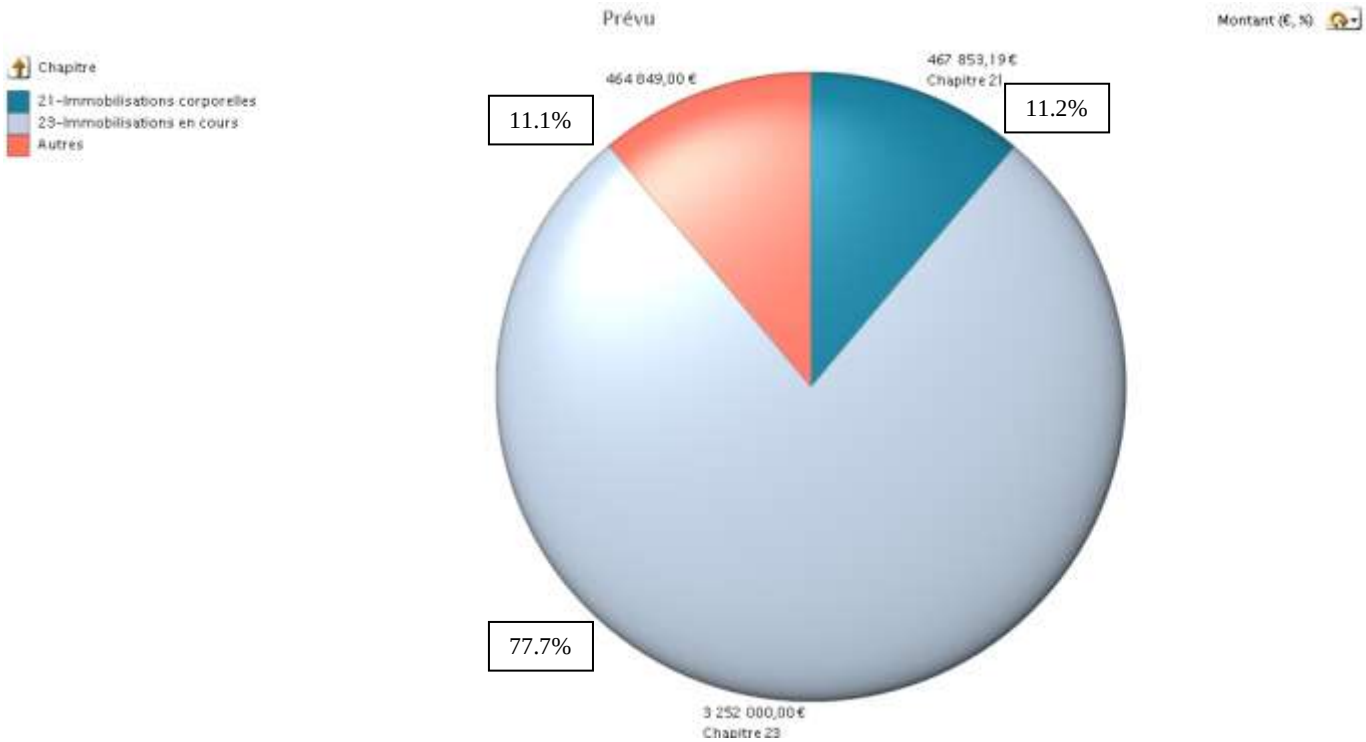

BUDGETS ANNEXES

Ils s'équilibrent de la manière suivante :

BUDGET ORDURES MENAGERES

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
914 995.00 €	**914 995.00 €**	-	-

Participation à reverser au SMIRTOM : 882 944.31 €

BUDGET ASSAINISSEMENT EN REGIE

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
196 441.27 €	**196 441.27 €**	**465 856.04 €**	**465 856.04 €**

Principales dépenses d'investissement :

- Changement du dégrilleur à la STEP de St Loup (42 000 €)
- étude diagnostique de réseaux à St Loup, St Baudel, Vallenay (62 600 €)
- travaux d'assainissement RD n°3 à Vallenay (290 200 €)
- Divers

BUDGET ASSAINISSEMENT EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
237 600.00 €	**237 600.00 €**	**3 153 525.96 €**	**3 153 525.96 €**

Principales dépenses d'investissement :

- Maitrise d'œuvre pour réseaux et station Châteauneuf/Venesmes (58 668 € solde)
- Etudes, maitrise d'œuvre et construction d'une STEP et réseaux à Lignières (1 592 500 €)
- Travaux rue du grand Meaulnes et centre Bourg RD à Levet (273 144 €)
- Etudes, maitrise d'œuvre et construction d'une STEP et réseaux à Corquoy (509 160 €)
- Divers